UNIVERSITE D'ORLEANS

FACULTÉ DE DROIT
ÉCONOMIE & GESTION

MASTER 1

DROIT PRIVÉ

RESPONSABLE

ALINE CHEYNET DE BEAUPRE

Année universitaire 2021 – 2022

PRÉSENTATION DU MASTER

Responsable de la formation :
Mme Aline Cheynet de Beaupré, Professeur
aline.cheynet-de-beaupre@univ-orleans.fr

Le **Master mention Droit privé** constitue la deuxième grande étape de la formation des étudiants dans le dispositif L M D et se trouve composé lui-même de deux années ainsi organisées :

- en 1re année, 3 parcours de Master 1,

qui rassemblent l'ensemble des matières de Droit privé permettant aux étudiants de compléter leur formation de Licence par un affermissement de leur formation juridique générale ; le choix de matières accompagnées de travaux dirigés permettent un début de spécialisation en vue du Master 2 qu'ils envisagent de suivre.

Parcours de Master 1

Master 1 Droit Civil et Judiciaire	**M. HOFFSCHIR, Mme CATTALANO-CLOAREC**
Master 1 Droit et Ingénierie du Patrimoine	**M. MATHIEU, Mme LACROIX DE SOUSA**
Master 1 Droit des Affaires et Fiscalité	**M. HOANG, Mme LE NORMAND-CAILLERE**

- en 2nde année, **4 spécialités de Master 2**,

conçues afin de proposer aux étudiants une formation constituant la poursuite logique des choix opérés en Master 1 de la **mention Droit privé** ou bien le complément d'un Master 1 d'une autre Mention ou d'une autre université. Cette seconde année permet de renforcer la spécialisation de l'étudiant.

Spécialisation en Master 2

Master 2 Droit Civil et Judiciaire	**M. HOFFSCHIR, Mme CATTALANO-CLOAREC**
Master 2 Droit et Ingénierie du Patrimoine	**M. MATHIEU, Mme LACROIX DE SOUSA**
Master 2 Droit des Affaires et Fiscalité	**M. HOANG, Mme LE NORMAND-CAILLERE**
Master 2 Droit des Affaires Français et International (délocalisé à Cracovie)	**M. DOURNAUX, Mme CATTALANO-CLOAREC**

C’est pourquoi, la formation telle qu’elle est proposée dans le cadre du **Master 1 Droit privé** est animée d’un double objectif :

- Offrir aux étudiants la possibilité de conserver un choix aussi large que possible de matières de droit privé ;

- Offrir une pré-spécialisation en accompagnant certaines matières de travaux dirigés pour conforter les pré-requis nécessaires pour la finalité du Master 2 choisie.

Aussi, s’agit-il de guider les étudiants dans leurs choix, en spécifiant dans la formation de Master 1 un parcours composé des **pré-requis** pour intégrer les 4 spécialités de Master 2. Ces pré-requis ont été précisés afin de faciliter le choix des étudiants et de les assurer des options les plus cohérentes et les plus pertinentes selon la finalité de M2 envisagée. Il s’agit en quelque sorte d’un profil-type « idéal ».

Ainsi, l’objectif est que, à l’issue de l’année de Master 1 Droit privé, les étudiants aient acquis l’ensemble des connaissances et des méthodes de travail jugées indispensables afin de poursuivre avec succès leur formation en deuxième année de Master et leur projet professionnel.

Pour autant, les choix pré-établis n’enferment pas les étudiants qui pourront intégrer une autre finalité de M2 que celle initialement choisie en cas de changement de projet professionnel en cours de Master 1, sous réserve de validation des responsables des parcours concernés.

Tableau des unités d'enseignement*
MASTER 1 DROIT CIVIL ET JUDICIAIRE

Le Master 1 Droit civil et judiciaire offre une formation généraliste en droit civil aux étudiants qui entendent passer des examens et concours (avocat, magistrat, huissier de justice, police,…). Il permet aussi aux étudiants dont le projet professionnel n'est pas totalement arrêté de préciser celui-ci sans les enfermer. Aussi, à l'issue de ce M1, il est possible de postuler dans d'autres M2 que Droit civil et judiciaire.

	Heures Cours magistraux (CM) Travaux dirigés (TD)	**COEF**	**ECTS**
Semestre 7			**30**
Régimes matrimoniaux	30hCM + 15hTD	6	6
Droit des sûretés	30hCM + 15hTD	6	6
Anglais	18hTD	2	2
4 matières parmi les 5 suivantes :			
Droit International Privé 2	4 x 30h CM	4	4 X 4 = 16
Droit bancaire et financier		4	
Droit des assurances		4	
Droit de la concurrence et de la distribution		4	
Droit pénal de l'entreprise		4	
Semestre 8			**30**
Successions et libéralités	30hCM + 15hTD	6	6
Procédure civile	30hCM + 15hTD	6	6
Anglais	18hTD	2	2
3 matières parmi les 4 suivantes :			
Droit des entreprises en difficultés	3 x 30CM	4	3 x 4 = 12
Voies d'exécution		4	
Droit de la propriété intellectuelle		4	
Droit immobilier		4	
Mémoire/stage d'observation		4	4

*Sous réserve de modifications

Tableau des unités d'enseignement*

MASTER 1 DROIT ET INGENIERIE DU PATRIMOINE

Le Master 1 Droit et Ingénierie du patrimoine offre une formation qui permet aux étudiants qui entendent s'orienter vers la gestion du patrimoine ou le notariat de consolider les bases en droit civil et de se pré-spécialiser en droit privé du patrimoine. Toutefois, à l'issue de ce Master, il est tout à fait possible de présenter les examens et concours ouverts à tout juriste généraliste (avocat, magistrat,…).

	Heures Cours magistraux (CM) Travaux dirigés (TD)	**COEF**	**ECTS**
Semestre 7			**30**
Régimes matrimoniaux	30hCM + 15hTD	6	6
Droit des sûretés	30hCM + 15hTD	6	6
Anglais	18hTD	2	2
4 matières :			
Droit International Privé 2	30h CM	4	4
Droit bancaire et financier	30h CM	4	4
Droit des assurances	30h CM	4	4
Droit fiscal 1	30h CM	4	4
Semestre 8			**30**
Successions et libéralités	30hCM + 15hTD	6	6
Droit immobilier	30hCM + 15hTD	6	6
Anglais	18hTD	2	2
3 matières parmi les 4 suivantes :			
Droit des entreprises en difficultés	3 x 30CM	4	3 x 4 = 12
Droit fiscal 2		4	
Droit de la propriété intellectuelle		4	
Procédure civile		4	
Mémoire/stage d'observation		4	4

*Sous réserve de modifications

Tableau des unités d'enseignement*

MASTER 1 DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITE

Le Master 1 Droit des affaires et fiscalité offre une formation qui permet aux étudiants qui entendent s'orienter vers les entreprises de consolider les bases en droit civil et de se pré-spécialiser en droit des affaires. Une spécificité de ce M1 est également de donner des bases très solides en droit fiscal. A l'issue de ce master, les étudiants peuvent postuler au M2 DAF ou au M2 DAFI si le projet professionnel de l'étudiant le justifie. Toutefois, à l'issue de ce Master 1, il est tout à fait possible de présenter les examens et concours ouverts à tout juriste généraliste (avocat, magistrat,…) ou de revenir à un M2 plus généraliste.

	Heures Cours magistraux (CM) Travaux dirigés (TD)	**COEF**	**ECTS**
Semestre 7			**30**
Droit fiscal 1	30hCM + 15hTD	6	6
Droit bancaire et financier	30hCM + 15hTD	6	6
Anglais	18hTD	2	2
4 matières parmi les 5 suivantes :			
Droit International Privé 2	4 x 30h CM	4	4 X 4 = 16
Droit des sûretés		4	
Droit des assurances		4	
Droit de la concurrence et de la distribution		4	
Droit pénal de l'entreprise		4	
Semestre 8			**30**
Droit fiscal 2	30hCM + 15hTD	6	6
Droit des entreprises en difficultés	30hCM + 15hTD	6	6
Anglais	18hTD	2	2
3 matières parmi les 4 suivantes :			
Successions et libéralités	3 x 30CM	4	3 x 4 = 12
Voies d'exécution		4	
Droit de la propriété intellectuelle		4	
Procédure civile		4	
Mémoire/stage d'observation		4	4

*Sous réserve de modifications

PRÉSENTATION des PARCOURS TYPES de MASTER 2

Master 2 « DROIT CIVIL et JUDICIAIRE» (DCJ)

Responsables : Mme Garance CATTALANO-CLOAREC et M. Nicolas HOFFSCHIR

Le master 2 Droit civil et judiciaire prépare aux carrières judiciaires (avocats, magistrats, huissiers, greffiers…) et propose une offre de formation équilibrée dans les principales matières indispensables à ces professions. La procédure est, bien sûr, particulièrement mise à l'honneur, qu'il s'agisse d'en aborder les principes fondamentaux comme d'en étudier les contentieux spécialisés. Le master insiste également sur le droit civil, tronc commun à toutes les professions du droit et cœur du raisonnement juridique.
Une reconversion tardive d'un étudiant motivé avec un bon dossier mais n'ayant pas suivi en M1 les matières de ce parcours est parfaitement possible.

Pour tout renseignement complémentaire,

- contacter M. Nicolas HOFFSCHIR et Mme Garance CATTALANO-CLOAREC: nicolas.hoffschir@univ-orleans.fr et garance.cattalano-cloarec@univ-orleans.fr;
- consulter le site du Master : https://assodcj.wixsite.com/m2dcj

Master 2 « DROIT et INGENIERIE du PATRIMOINE » (D-IPAT)

Responsables : M. Benjamin MATHIEU et Mme Sandie LACROIX DE SOUSA

Le Master 2 Droit et ingénierie du patrimoine privé propose une formation spécifique, alliant la gestion de patrimoine classique et le droit. De solides connaissances en droit patrimonial de la famille, en droit fiscal et dans toutes les matières en lien avec les activités bancaires, immobilières, assurantielles et financières sont requises.
Le parcours à privilégier est le parcours « droit civil et judiciaire ». Ce parcours n'est toutefois qu'indicatif. Une reconversion tardive d'un étudiant motivé avec un bon dossier est parfaitement possible.

Pour tout renseignement complémentaire :

- contacter M. Benjamin MATHIEU (bureau A109 ; benjamin.mathieu@univ-orleans.fr) et Mme Sandie LACROIX DE SOUSA (bureau A109 ; sandie.lacroix-de-sousa@univ-orleans.fr);
- consulter le site du Master : www.master-patrimoine.fr.

Master 2 « DROIT des AFFAIRES et FISCALITE » (DAF)

Responsables : M. Patrice HOANG et Mme Sabrina LE NORMAND-CAILLERE

La formation du master 2 Droit des affaires et fiscalité est construite autour de deux piliers dédiés au droit des affaires et au droit fiscal. En droit des affaires, la formation est consacrée à l'approfondissement du droit des sociétés et du droit financier. L'enseignement réserve également une large part au droit des entreprises en difficulté. En droit fiscal, la formation débute par une remise à niveau de la fiscalité des entreprises en droit interne, se poursuit par l'étude de l'optimisation fiscale des patrimoines et des procédures fiscales et s'achève par la fiscalité internationale. La maîtrise de la langue anglaise est également un pré-requis indispensable. Des cours sont dispensés en anglais au cours de l'année. Cet acquis permet aux étudiants d'intégrer des cabinets anglo-américains ou les services juridiques et fiscaux les plus prestigieux.
De solides connaissances en droit des sociétés, droit des entreprises en difficulté et droit fiscal sont exigées. Un bon niveau d'anglais est également apprécié.
Le parcours « Droit des affaires et fiscalité » est à privilégier. Ce parcours n'est qu'indicatif. Une reconversion tardive d'un étudiant ou professionnel motivé pourrait être envisagée.

Pour tout renseignement complémentaire :

- contacter M. Patrice HOANG et Mme Sabrina LE NORMAND-CAILLERE (bureaux A100 et A129) patrice.hoang@univ-orleans.fr et sabrina.le-normand@univ-orleans.fr;
- consulter le site du Master : www.m2daforleans.com.

Master 2 « DROIT des AFFAIRES FRANÇAIS et INTERNATIONAL » (DAFI)

Responsables : Mme Garance CATTALANO-CLOAREC et M. Frédéric DOURNAUX

La formation du master 2 Droit des affaires français et international est un M2 de droit français qui se déroule à l'Université Jagellone à Cracovie (Pologne). Initialement conçue pour former des étudiants polonais au droit français, ce M2 peut également accueillir des étudiants français dont le projet professionnel est en conformité avec ce master.

Pour tout renseignement complémentaire :

- consulter le site de l'Université d'Orléans.

Composition de l'équipe pédagogique et contenu des enseignements

SEMESTRE 7

Mme Géraldine Goffaux Callebaut, Professeur à l'Université d'Orléans

- ***Régimes matrimoniaux***

Le régime matrimonial est l'ensemble des dispositions qui définissent la condition juridique des biens appartenant aux époux ainsi que les pouvoirs de ceux-ci sur leurs biens personnels et les biens acquis au cours du mariage. Il règle plus particulièrement les intérêts pécuniaires des époux dans leurs rapports mutuels et dans leurs rapports à l'égard des tiers.

Le cours traite dans une première partie des règles applicables à tous les époux quel que soit le régime matrimonial choisi (régime de communauté ou régime séparatiste) : dispositions sur la contribution aux charges du mariage, les dettes ménagères, le logement de la famille, l'intervention judiciaire.

La deuxième partie a pour objet l'étude du régime légal de la communauté réduite aux acquêts : biens propres et biens communs ; pouvoirs sur les biens ; sort des dettes ; liquidation du régime.

La troisième partie traite du contrat de mariage et des régimes conventionnels (notamment la séparation de biens et la participation aux acquêts).

Le cours magistral est complété par des travaux dirigés permettant de mettre en pratique les dispositions du Code civil et d'apprécier la jurisprudence rendue en cette matière.

M. Renaud Rolland, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

- ***Droit des sûretés***

Le cours de droit des sûretés a vocation à traiter de ces instruments indispensables au crédit et donc à la vie économique. Il s'agit, en effet, d'étudier l'ensemble des sûretés, au travers de la distinction classique des sûretés personnelles (cautionnement, garantie autonome, lettre d'intention,…) et réelles (gage, nantissement,...). Le cours s'attache à présenter comment le droit des sûretés cherche à assurer un équilibre entre le droit du créancier, les intérêts du débiteur et les contraintes de la vie sociale.

M. Benjamin Mathieu, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

- ***Droit international privé 2***

Cet enseignement porte sur le droit international privé spécial, c'est à dire l'application à certaines questions particulières des mécanismes fondamentaux étudiés dans le cours de droit international privé général. Quelle est la loi applicable à un mariage conclu entre personnes de nationalités différentes ? Quel juge est compétent pour connaître d'un litige né de l'exécution d'un contrat international ? Est-il possible d'accueillir en France des enfants nés par "mère porteuse" alors que la loi française s'y oppose radicalement ? Voilà quelques exemples de questions abordées à l'occasion de ce cours.

M. Patrice Hoang, Professeur à l'Université d'Orléans

- ***Droit bancaire et financier***

Ce cours, qui constitue l'une des deux matières semestrielles de droit commercial de Master de droit privé ou de formations voisines, a pour finalité de présenter les mécanismes juridiques sur lesquels les phénomènes de bancarisation et de financiarisation se sont développés.

D'une part, il s'agit d'étudier les instruments de crédit (bordereau de cession de créances professionnelles ; affacturage ; effets de commerce – catégorie classique construite sur le modèle de la réglementation de la lettre de change) et les instruments de paiement (le chèque, qui conserve une place singulière ; mais surtout les instruments mettant en œuvre l'« opération de paiement » au sens du chapitre 3, du Titre III du Livre I du C. mon. finan., dont les dispositions ont été profondément modifiées par les textes européens et internes sur les services de paiement ou sur le SEPA). Ces mécanismes reposent sur des règles très techniques, devant assurer la rapidité des transactions et la sécurité juridique, mais n'excluant pas tout contentieux.

D'autre part, il s'agit de s'intéresser aux instruments financiers les plus courants, régis par des dispositions qui n'ont de cesse d'évoluer au niveau européen comme national, afin de réguler de tels instruments en soi et à travers, notamment, les structures et acteurs des marchés financiers, les comportements sur les marchés, etc.

M. Matthieu Robineau, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

- ***Droit des assurances***

Le cours est divisé en dix séances autonomes. Les trois premières font figure d'une introduction nourrie, puisqu'y sont successivement examinées l'opération d'assurance (notion et acteurs), le droit des assurances (sources et caractères) et l'assurabilité des risques. Suivent trois séances consacrées au contrat d'assurance, découpées selon un triptyque classique (formation, exécution, extinction), séances au cours desquelles un regard attentif est porté sur le contentieux. La septième séance porte sur les assurances de dommages et en particulier sur le principe indemnitaire et ses conséquences. Elle se poursuit par une séance dédiée à l'assurance de responsabilité. Enfin les séances 9 et 10 sont consacrées respectivement à l'assurance automobile et à l'assurance vie.

Mme Catherine Vincent, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

- ***Droit de la concurrence et de la distribution***

Ce cours concentre deux matières de droit économique connexes. Il s'agit d'étudier les règles, françaises et européennes, du droit de la concurrence entendu largement (concurrence déloyale, clauses de non-concurrence, pratiques restrictives de concurrence et pratiques anticoncurrentielles), ainsi que les règles régissant le droit de la distribution, à savoir les principales règles d'ordre public qui permettent d'encadrer les réseaux de distribution.

Mme Natacha Gavalda, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

- ***Droit pénal de l'entreprise***

Le cours de droit pénal de l'entreprise permet l'étude de la responsabilité pénale et des infractions liés à la gestion de l'entreprise, en particulier l'étude du droit pénal des affaires, du droit pénal des sociétés et du droit pénal du travail.

Mme Sabrina Le Normand-Caillère, **Maître de conférences à l'Université d'Orléans**

- ***Droit fiscal 1***

La fiscalité directe. L'objectif est ici d'étudier l'IR, ISF, la fiscalité de l'entreprise (entreprise individuelle ; impôt sur les sociétés, le régime de sociétés mères).

Lors de ce semestre, l'étudiant devra appréhender les grands principes de la fiscalité de l'entreprise pour l'imposition des bénéfices. Ce cours permettra de mettre en perspective le cours de droit des sociétés étudié en Licence 3. Ces bases sont fondamentales afin de comprendre et de mettre en place en Master 2 les différents montages sociétaires et financiers.

SEMESTRE 8

Mme Aline Cheynet de Beaupré, Professeur à l'Université d'Orléans

- ***Successions et libéralités***

Le cours de droit des successions a pour objet de répondre aux quatre questions suivantes : Transmet-on ses biens après sa mort ? Que transmet-on après sa mort ? A qui transmet-on ses biens après sa mort ? Comment transmet-on ses biens après sa mort ?

L'enseignement portera d'abord sur l'étude de la dévolution successorale légale et de la dévolution successorale volontaire, puis sur l'étude du patrimoine (patrimoine présent et patrimoine restauré du défunt) faisant l'objet de la dévolution.

Mme Géraldine Goffaux, Professeur à l'Université d'Orléans

- ***Droit de la propriété intellectuelle***

Cet enseignement vise à présenter le droit de la propriété intellectuelle dans ses deux composantes : la propriété littéraire et artistique (droit d'auteur et droits voisins) et la propriété industrielle. Dans la première partie, il s'agit de définir ce qu'est une œuvre de l'esprit et d'étudier les outils de protection de celle-ci, ainsi que de préciser les droits voisins sur certaines œuvres (notamment les droits des interprètes). La seconde partie se concentrera sur l'étude du droit applicable aux brevets, aux marques, aux dessins et modèles, ainsi que certaines protections voisines (AOC, AOP,…).

Mme Stéphanie Mauclair, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

- ***Procédure civile***

Le droit judiciaire privé, ou procédure civile, concerne la réalisation procédurale des situations de droit privé. Il s'agit d'un droit vivant, concret, pratique. Sont ainsi envisagées la manière concrète dont les litiges naissent et se déroulent concrètement pour les acteurs du procès : justiciables, avocats et magistrats, de l'introduction de l'action en justice à son dénouement.

Mme Catherine Vincent, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

- ***Droit des entreprises en difficulté***

L'enseignement porte sur le droit des entreprises en difficulté et envisage principalement les procédures de conciliation, de sauvegarde, de redressement et de liquidation judiciaires.

M. Nicolas Hoffschir, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

- ***Voies d'exécution***

Cet enseignement a pour objet d'appréhender l'ensemble des procédures permettant à un créancier qui n'obtient pas le paiement volontaire de sa créance par le débiteur de le contraindre à s'exécuter : moyens de pression (astreinte, par ex.), mesures conservatoires et mesures d'exécution forcée proprement dites (saisie, expulsion …).

Il a également pour objet de présenter les modalités de répartition des deniers obtenus par l'effet des mesures d'exécution entre plusieurs créanciers poursuivants (procédures de distribution).

Mme Stéphanie Mauclair, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

- ***Droit immobilier***

Le cours de droit immobilier a pour objet d'envisager l'immeuble tout au long de sa vie juridique. Il appréhende sa construction (financement, contrats, responsabilité et assurance), revient sur sa détention (droit de propriété, droits réels, propriétés collectives, sociétés civiles), examine sa gestion (baux, responsabilités) et s'intéresse à sa cession (acteurs, contrats et garanties, publicité foncière).

Mme Sabrina Le Normand-Caillère, **Maître de conférences à l'Université d'Orléans**

- ***Droit fiscal 2***

La fiscalité indirecte. L'objectif est ici d'étudier la TVA, les droits de douane et les droits d'enregistrement. Lors de ce semestre, l'étudiant devra appréhender les grands principes de la fiscalité indirecte. La moitié du cours sera consacré à la TVA afin que les étudiants puissent appréhender la logique de l'impôt et puissent avoir des bases solides tant pour les entreprises que pour les conseillers juridiques (notaires en matière de TVA immobilière). Ce cours permettra de donner les grands principes en matière de droits de douane. Le cours s'achèvera par l'étude des droits d'enregistrement (droits de donation et de succession).

Mme Sandie Lacroix De Sousa, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

- ***Mémoire/stage d'observation***

Il s'agit pour l'étudiant de présenter un travail rédigé soit à l'issue d'un stage, soit à l'issue d'une réflexion plus théorique. Le rapport de stage, d'une quinzaine de pages, comprend une présentation de son stage (projet professionnel, structure d'accueil, tâches effectuées, apports en terme de compétences, en 4 ou 5 pages) et une question de droit sur une question abordée lors du stage (10 ou 12 pages, accompagnée d'une bibliographie). Le mémoire, de 25 ou 30 pages, traitera d'une question de droit. L'étudiant y développera une démonstration répondant à une problématique juridique sur une matière de droit privé. La démonstration sera étayée et le mémoire comprendra une bibliographie.

PROFESSEUR DE LANGUE

Mme Delphine Imbert, PRAG à l'Université d'Orléans

- ***Langue vivante, Anglais (semestres 7 et 8)***

Organisation et fonctionnement

Bureau des inscriptions administratives :

Sabrina RICHARD - ☏ : 02 38 49 49 46
Joëlle ROBERT – ☏ : 02 38 41 71 57
scol.deg@univ-orleans.fr

Secrétariat de la formation - Bureau A122 - 1er étage :

Cécile CARTIER - ☏ : 02 38 41 72 13
cecile.cartier@univ-orleans.fr

Bureau des stages - A108

Responsable : Florian CHASSINAT
☏ : 02 38 41 70 06
florian.chassinat@univ-orleans.fr

Gestionnaire convention de stage : Fanny GALLE
☏ : 02 38 49 48 18
stage.deg@univ-orleans.fr

REGLEMENTATION GENERALE DES ETUDES :

http://www.univ-orleans.fr/fr/deg/formation/organisation-des-etudes/reglementation

ADRESSE
FACULTE DE DROIT D'ECONOMIE ET DE GESTION
ECOLE DE DROIT
RUE DE BLOIS – BP 26739
45067 ORLEANS CEDEX 2

Site de la Faculté : http://www.univ-orleans.fr/fr/deg